

No 07/23 bis

Rapport relatif au préavis municipal no 07/23 relatif à une demande de crédit de CHF 1'359'900.— pour la réfection de la rue de l'Orbe et du chemin de la Grande-Fin (création d'un trottoir, assainissement des infrastructures, réaménagement du carrefour).

Vallorbe, le 18 octobre 2023

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission susmentionnée, composée de Madame Irini Huber, et Messieurs Faruk Krasniqi (président), Yann Nyffenegger, Joël Jeanmonod, Yann Jaillet (rapporteur), Ismaël Fraga et Italo Facchinetti s'est réunie le 26 septembre pour examiner le préavis susmentionné. Monsieur Italo Facchinetti était excusé pour cette séance.

La commission remercie Monsieur Christophe Maradan, municipal, et Monsieur Michel Desseigne, chef des services techniques, pour les explications fournies.

Comme indiqué dans le préavis, son objet fait suite au postulat déposé par Yann Jaillet le 29 juin 2015 et le rapport-préavis 03/16 du 21 avril 2016 qui avait été déposé en réponse par la Municipalité. Pour la complète information de tous les Conseillers, dont certains n'étaient alors pas membres du Conseil communal, copie de ces deux documents sont produits en annexe.

La commission s'est attelée à examiner le préavis sous les angles énumérés dans les chapitres ci-après.

## **1. Séparatifs et adduction d'eau potable**

Le bas de la rue de l'Orbe sera intégralement équipé de séparatifs. Cette opération devrait éviter les problèmes d'odeurs et d'infiltrations d'eau dont certains propriétaires se sont plaints pendant des années.

En ce qui concerne le chemin de la Grande-Fin, les tuyaux existants pour les eaux claires, bien qu'encore en bon état, seront remplacées par des tuyaux de plus grand diamètre, en raison de l'accroissement des surfaces goudronnées dans cette rue, qui amènent davantage d'eau lors des pluies.

Pour l'eau potable, les conduites utilisées ne seront pas en composite PE. En effet, cette matière, qui était encensée pendant plusieurs années, a laissé apparaître avec le temps qu'elle pouvait laisser des odeurs dans l'eau qui la traversait et se déformer légèrement. Actuellement, on utilise à nouveau des tuyaux en fonte, mais dont l'intérieur est recouvert d'un mélange composite. Ces nouveaux tuyaux se posent par ailleurs plus facilement que les anciens tuyaux de fonte, très lourds.

## **2. Circulation**

Bien que cela paraisse nécessaire aux yeux de la commission, il ne sera pas possible d'ajouter un passage-piétons près de la fontaine pour permettre de traverser depuis le chemin de la Grande-Fin jusque de l'autre côté de la rue de l'Orbe. La raison en est qu'il n'y aurait pas assez de passages à pied à cet endroit, selon le service cantonal.

Les bordures des trottoirs ne seront pas franchissables dans la plupart des cas, afin de donner un effet ralentisseur en cas de croisement.

En ce qui concerne l'avant-toit de la propriété de l'ancienne ferme située à la rue de l'Orbe 7, les travaux de régularisation ont déjà été effectués.

Les mentions des 20 km/h dans le préavis ne signifient pas que la Municipalité a l'intention d'instaurer une zone de 20 km/h dans ces deux rues. Elles servent de référence pour comprendre que la largeur de la route à ces endroits ne donne la possibilité à un camion et une voiture de se croiser à cette vitesse maximale.

La commission a pris note que le concept de zone à 30 km/h, qui avait été alors demandé en 2015 par Yann Jaillet et devait être étudié dans le cadre de ce préavis selon les conclusions rapport-préavis du 21 avril 2016, n'a finalement pas été pris en considération par la Municipalité. Des informations qui ont été communiquées, une étude portant sur l'instauration de plusieurs zones à 30 km/h sur le territoire communal est envisagée. La commission ne peut qu'encourager la Municipalité à mener à bien cette étude, l'attente de nombreux citoyens étant importante en ce sens. Il est toutefois apparu lors de la séance que ce n'était pas encore une décision prise de la Municipalité mais une intention en phase de discussion. Aussi, dite commission veillera à ce que cette étude soit rapidement entreprise et en fera une conclusion nouvelle.

### **3. Eclairage public.**

De manière générale, l'éclairage sera densifié selon les normes en vigueur. Des installations solaires ne sont pas envisageables, car les socles de telles lampadaires, vu leur taille, prendraient trop de place sur les trottoirs.

### **4. Coûts**

Pour les postes « génie civil » et « appareillage », l'estimation a été faite sur la base de devis rentrés. S'agissant de l'expropriation, l'achat des surfaces nécessaire a été négocié à CHF 250.-- le m<sup>2</sup>.

Le trottoir a été prévu au sud-ouest du chemin de la Grande-Fin plutôt que dans la partie actuelle, parce qu'il y a plus d'habitants du côté en question de la rue.

A noter que tous les propriétaires qui ont un trottoir privatif devant leur construction n'ont pas accepté de vendre celui-ci à la Commune, afin de ne pas être lésés dans le calcul des coefficients de construction pour la suite. Les propriétaires concernés en effet ne connaissent pas le projet de PaCom à cet égard et les possibilités de construction qui en découleront.

### **5. Réalisation des travaux**

La durée des travaux devrait s'étendre de mars à juin 2024. Durant cette période, la rue de l'Orbe sera complètement fermée pendant environ 4 semaines, afin d'accélérer

la réalisation des travaux. Cette fermeture complète, qui ne manquera pas de générer des inconvénients pour les usagers et habitants, fera l'objet d'une information préalable.

La commission demande ce que les habitants puissent bénéficier gratuitement de macarons pour se parquer au quai des Anglais, respectivement au Frézillon, pendant la durée des travaux et en fera aussi une conclusion express.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le texte suivant :

### **Le Conseil communal de Vallorbe**

- vu le préavis no 07/23 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

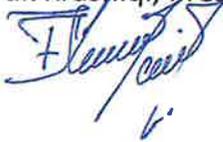
#### **décide**

- 1.- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'359'900.-- toutes taxes comprises, sous déduction de la subvention accordée par l'ECA, pour la réfection de l'Orbe et du chemin de la Grande-Fin (création d'un trottoir, assainissement des infrastructures, réaménagement du carrefour) ;
- 2.- de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
- 3.- de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt ;
- 4.- d'accorder aux habitants impactés durant les travaux en question un droit de parcage gratuit au quai des Anglais, respectivement au Frézillon ;
- 5.- d'enjoindre la Municipalité à étudier l'instauration de zones « 30 km/h » sur le territoire communal et de déposer un préavis à ce sujet dans un délai d'une année.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations très distinguées.

Au nom de la commission :

Faruk Krasniqi, Président



Yann Jaillet, Rapporteur

